



Rapport annuel du CNP

Année 2006

En vue d'une prochaine réforme de la loi sur les médias électroniques, le CNP a publié sa contribution dans une étude sur le service public. Outre la définition, les critères de mission de service public et les propositions du CNP en relation avec ce sujet, la surveillance du contenu des programmes dans les médias audiovisuels est étudiée sous plusieurs angles, la contribution du CNP dans ce domaine se basant sur l'expérience de ses 15 ans d'existence. Le texte intégral de l'étude peut être consulté sur le site Internet du CNP, www.cnpl.lu.

Le CNP a été confronté en 2006 à l'apparition de jeux télévisés sur un programme relevant de la juridiction luxembourgeoise. Se basant sur cette expérience, le CNP a formulé des recommandations envers le gouvernement, qui est en train de réfléchir sur un cadre réglementaire en la matière.

Dans le cadre de son engagement pour une valorisation de l'éducation aux médias, le CNP a lancé, auprès des jeunes lycéens, un projet de sensibilisation pour les contenus audiovisuels à risques touchant la violence, le racisme, la dignité humaine ou la protection des mineurs dans les médias audiovisuels. Ce projet est organisé en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale sous forme d'un concours scolaire. Le but de l'initiative est de développer chez les jeunes un esprit critique face aux médias. Les élèves, ensemble avec les enseignants, concrétiseront leurs idées dans des spots TV ou radio.

Toujours en matière d'éducation aux médias, le CNP a organisé pour la deuxième année consécutive et en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale, des cours de formation continue pour les enseignants du primaire et du post-primaire.

Etant donné que le numérique a sonné le glas d'une certaine passivité du spectateur en matière de consommation audiovisuelle, le CNP a cru utile de créer un outil qui permet de guider le spectateur intéressé dans la jungle numérique ; avec l'aide de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR), il a publié en 2006 un document technique reprenant les expressions les plus fréquentes dans ce domaine.

En vue de garantir aux personnes malentendantes l'accès aux informations télévisées, le CNP, ensemble avec le Ministère des Communications, le Ministère de la Famille et l'opérateur en question, a recherché des solutions permettant la réalisation de sous-titrages lors du journal télévisé en langue luxembourgeoise. Ce projet se concrétisera en 2007.

Les rencontres régulières de l'EPRA, la plate-forme des instances de régulation, ont fait partie du programme européen du CNP tout comme la participation du Conseil au groupe de haut niveau des présidents des régulateurs à Bruxelles. Bien évidemment, la réforme de la directive « Télévision sans frontières » a été au centre des préoccupations des organes de régulation, avec e.a. des discussions autour de l'introduction du « product placement » ; le CNP suivra ce dossier avec beaucoup d'attention.

Pour plus d'informations, voir sur www.cnpl.lu.

